

N°2026/014

Arrondissement  
de BRIANCON**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES****Commune du MONETIER-LES-BAINS****A R R E T E**

Fixant les tarifs d'accès aux GRANDS BAINS,

**Le Maire du MONETIER LES BAINS,**

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21 ;

*Vu* l'article L112-1 du Code de la Consommation ;

*Vu* la délibération n°035/2020 du 23 mai 2020 donnant délégation au Maire suivant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

*Vu* la délibération n°039/2016 du 27 juin 2016 portant sur la création et la mise en place d'une régie pour la gestion des Grands Bains du Monêtier ;

*Vu* l'arrêté municipal n°2025/431 du 19 novembre 2025 instituant une régie mixte recettes/dépenses dite prolongée pour les Grands Bains du Monêtier-les-Bains ;

*Vu* l'arrêté municipal n°2025/524 du 15 décembre 2025 ;

*Considérant* la nécessité de fixer les tarifs d'accès aux Grands Bains, de rajouter le tarif « Location salle du SPA 1H » et le tarif « demi-heure supplémentaire » pour le Spa ;

**A R R E T E**

**Article 1** - L'arrêté municipal n°2025/524 du 15 décembre 2025 est abrogé et les pleins tarifs publics en € TTC d'accès aux Grands Bains applicables à compter de ce jour sont fixés et annexés ci-joint.

**Article 2 – Remises**

Ces tarifs peuvent être remisés sur décision de la direction des Grands Bains dans les conditions suivantes. L'ensemble des remises sera tracé et suivi dans le logiciel de ventes.

PARTENAIRES ET CE HEBERGEMENTS	Application d'une remise variant entre 0% et 100% du plein tarif TTC, en % ou en €, sur la base des modalités prévues par voie de convention. La remise peut également être déterminée en €.
ACTIONS COMMERCIALES	Application d'une remise variant entre 0% et 100% du plein tarif TTC, en % ou en €, dans le cadre des actions suivantes : - Vente packagée - Mise en avant d'un produit - Optimisation du remplissage de l'établissement - Actions de communication et Eductours
SATISFACTION CLIENT	Geste commercial après analyse de la demande du client en cas de non-respect de nos engagements ou à des fins de fidélisation.

PROBLEME TECHNIQUE	% de réduction variant de 0% à 100% en cas d'indisponibilité partielle des installations ou de problème informatique concernant l'encodage de cartes d'accès.
HANDICAP ET ACCOMPAGNANT	Pour tout porteur d'une carte CMI (stationnement, priorité ou invalidité), il est appliqué 20% de remise sur l'entrée à l'espace Grands Bains et Romano Irlandais par rapport au tarif public. S'il est également mentionné sur la carte « besoin d'un accompagnant », il sera appliqué une remise de 50% sur l'entrée de l'accompagnant dans la mesure où il s'agit du même produit que le porteur de la carte.
GROUPES	Cf article n°3
DOTATIONS (lotos, événements...)	Remise de 0% à 100% dans le cadre de la politique de rayonnement des Grands Bains, formalisé par voie de convention avec le bénéficiaire.
PERSONNEL DES GRANDS BAISNS	Remise de 100% pour le personnel

**Article 3 - Conditions Groupes**

On définit un groupe lorsque celui-ci est composé d'au moins 15 adultes (14ans et +), venant au même moment, sur le même créneau profiter des Grands Bains.

Remises ci-dessous applicables sur les entrées Grands Bains à l'exception des forfaits famille et abonnements 10h00 et 25h00.

**GROUPES ADULTES (A PARTIR DE 14 ANS)**

	De 15 à 25 adultes	De 26 à 45 adultes	46 adultes et plus
12h – 14h	15%	20%	25%
10h – 12h / 14h – 16h	10%	15%	20%
<b>Pour les associations, clubs : les accompagnateurs ont 50% de remise</b>			
<b>Pas de remise sur les autres créneaux horaires, les enfants et le Romano-Irlandais</b>			

**Article 4** - Le régisseur chargé du recouvrement des recettes est Madame Victoire ZINETTI.

**Article 5** - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6** - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes
- Monsieur le Comptable Public
- Le Régisseur pour la régie de recettes des « Grands Bains »

Fait au MONETIER LES BAINS, le 26 janvier 2026

Le Maire

Jean-Marie REY



**AR Prefecture**005-210500799-20260126-2026\_014-AR  
Reçu le 26/01/2026

<b>TARIFFS Accès Grands Bains Hiver 2025-2026</b>	
<b>Libellé pratique</b>	<b>Prix TTC</b>
Aquabike - 1 seance	15,00 €
Aquagym - 1 seance	15,00 €
Aquaduo - 10 seances	120,00 €
Frais de dossier 10€	10,00 €
Frais de dossier 5€	5,00 €
Grands bains - Adulte 2h	25,00 €
Grands bains - Adulte 3h	35,00 €
DJ Party Adulte	30,00 €
Grands bains - Bambin 2h	7,00 €
Grands bains - dernière heure Adulte	18,00 €
Grands bains - dernière heure Enfant	15,00 €
Grands bains - Enfant 2h	15,00 €
Grands bains - Enfant 3h	20,00 €
DJ Party Enfant	18,00 €
Grands bains - Famille 4 pers 2h	68,00 €
Grands bains - Famille 3pers 2h	46,00 €
Grands bains - Famille 3pers 3h	64,00 €
Grands bains - Famille 4pers 3h	93,50 €
Grands bains - Famille supp. enfant 2H	12,50 €
Grands bains - Famille supp. enfant 3H	16,50 €
Grands bains - CE Adulte 2h 10 entrees	212,00 €
Grands bains - CE Adulte 2h 5 entrees	112,00 €
demi-heure supplémentaire	10,00 €
Location drap de bain	5,00 €
Perte carte d'accès	2,00 €
GB 10 heures	99,00 €
GB 25 heures	234,00 €
Aquayoga	15,00 €
Location du bassin à l'heure - Aquayoga & Watsu	20,00 €
Nouvel An Adulte	40,00 €
Nouvel An Enfant	30,00 €

<b>TARIFFS SPA La Rotonde Hiver 2025-2026</b>	
<b>Libellé pratique</b>	<b>Prix TTC</b>
2h	45,00 €
3h	55,00 €
4h	65,00 €
demi-heure supplémentaire	15,00 €
Location salle du SPA (1h)	18,75 €
Location salle du SPA (1/2 Journée de 4h)	75,00 €
Location salle du SPA journée	150,00 €
Location salle à l'espace soins (1/2 Journée de 4h)	30,00 €
Location salle à l'espace soins journée	60,00 €
Privatisation SPA La Rotonde (1/2 journée de 4h)	2 800,00 €

